

Règlement du STUDIO M DANSE - Saison 2026 / 2027

Calendrier :

Les cours de danse débutent le 7 septembre 2026 et se terminent le 27 juin 2027. Le Studio sera ouvert une partie des vacances scolaires et des jours fériés, il sera fermé les jours suivants : du 26 octobre au 1er novembre, du 21 décembre au 3 janvier, du 8 au 21 février, du 29 mars au 4 avril.

Inscriptions et cotisations :

Un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la danse, datant de moins de 6 mois, est obligatoire pour tous les élèves mineurs ou majeurs qui ont ou ont eu un problème de santé.

Chaque nouvel élève doit régler lors de son entrée les frais d'inscriptions de 30 euros.

Les cours sont payables en début d'année scolaire en espèces, CB ou virement. Les facilités de paiement sont uniquement en 3, 5 ou 10 prélèvements bancaires via la plateforme GoCardless . Toute inscription est un engagement. Les cours ne sont ni cessibles ni remboursables (sauf déménagement ou raison médicale).

Une absence intermittente ne dispense pas du forfait annuel intégral.

Cours :

Un élève malade ou présentant de la fièvre ne sera pas accepté au studio. Une tenue correcte est exigée pour assister aux cours (vêtements de danse, cheveux attachés, chaussons propres, baskets en Street et talons en Heels réservés à la danse, pas de bijou imposant ...).

Les élèves doivent être prêts 5 min avant le début du cours. Les téléphones portables sont sur silencieux et ne doivent pas être utilisés dans l'établissement. Afin de respecter la concentration des élèves, les parents et amis n'assistent pas aux cours.

Des photos ou vidéos pourront être prises pendant les activités. (*Ceux qui ne souhaitent pas être dans les supports de communication du Studio M Danse doivent le signaler.*)

Evènements :

Le Studio M Danse organise une représentation avant les vacances de Noël, un spectacle de fin d'année à Robert Loyson le 12 juin 2026 et peut participer aux concours de danse de la Guadeloupe. L'apprentissage des chorégraphies du spectacle de fin d'année commencera au mois de janvier pendant les cours de danse. Seuls les élèves assidus et motivés en cours et répétitions participeront au spectacle. Le coût des costumes du spectacle de fin d'année est à la charge de l'élève.

Un forfait de 30 euros sera demandé par discipline et devra être réglé en janvier 2027.

Responsabilité :

Le Studio M Danse bénéficie d'une assurance spécifique à toutes ses activités.

Les professeurs se dégagent de toute responsabilité en ce qui concerne la surveillance des élèves en dehors des heures de cours.

Le Studio M Danse décline toute responsabilité de perte ou de vol d'effets personnels dans la salle et vestiaire.

Chaque élève doit avoir souscrit une assurance de responsabilité civile.